

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels**

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
13e séance
tenue le
lundi 2 novembre 1987
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 18e SEANCE

Président : M. AL-KAWARI (Qatar)

SOMMAIRE

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite)

- a) RAPPORT DU COMMISSAIRE GENERAL (suite)
- b) RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ETUDIER LE FINANCEMENT DE L'OFFICE
DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE
DANS LE PROCHE-ORIENT (suite)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA
PALESTINE (suite)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/SPC/42/SR.13
4 novembre 1987

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 30.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite) (A/SPC/42/L.6 à L.13, L.15 et L.16)

- a) RAPPORT DU COMMISSAIRE GENERAL (suite) (A/42/13 et Add.1)
- b) RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ETUDIER LE FINANCEMENT DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite) (A/42/633)
- c) RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE (suite) (A/42/515)
- d) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/445, A/42/507, A/42/446, A/42/480, A/42/505, A/42/481, A/42/482 et A/42/309)

1. M. BILAL (Qatar) fait observer que le rapport de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Moyen-Orient vient rappeler chaque année aux Etats Membres combien il est urgent d'apporter à la question de Palestine une juste solution, pour que le peuple palestinien puisse enfin exercer son droit à l'autodétermination et que les réfugiés aient la possibilité de retourner dans leurs foyers. Les Palestiniens ont montré au cours des 40 dernières années que rien ne peut les détourner de ces objectifs et qu'ils n'accepteront jamais de s'intégrer dans d'autres sociétés et de renoncer à leur identité.

2. La délégation qatarienne s'accorde avec le Commissaire général pour dire que la prorogation de trois ans du mandat de l'Office ne fait pas de ce dernier un organisme permanent. Sa tâche qui a été définie par l'Assemblée générale à sa quatrième session ne prendra fin que lorsque le problème des réfugiés aura été réglé.

3. La communauté internationale s'est maintes fois prononcée sur cette question, affirmant dans de multiples résolutions le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et au retour dans sa patrie et soulignant que la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient était le meilleur moyen de parvenir à un règlement du conflit. C'est à cause du refus obstiné de certains de souscrire à cette approche que le peuple palestinien continue à souffrir et que l'Office est devenu un organisme quasi permanent.

4. Le Qatar est heureux de constater que la situation financière de l'Office s'est améliorée au cours des deux dernières années. Il tient toutefois à appeler l'attention sur un fait important : 5 % seulement des réfugiés palestiniens bénéficient de l'aide directe de l'Office alors que leur grande majorité subvient à ses propres besoins ce qui infirme l'image des représentants comme des paresseux vivant de l'aumône internationale.

(M. Bilal, Qatar)

5. Tout en estimant qu'il convient de réitérer cette année, dans leurs grandes lignes, toutes les dispositions de la résolution adoptée l'année passée en ce qui concerne le point à l'étude, la délégation qatarienne tient à réaffirmer que la solution du problème des réfugiés passe par un règlement politique juste et global conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Pour atteindre cet objectif, la communauté internationale doit oeuvrer sans relâche et faire par tous les moyens pression sur l'agresseur.
6. M. SHIHABI (Arabie saoudite) rappelle qu'il y a 71 ans, jour pour jour, par la funeste Déclaration Balfour, un gouvernement étranger promettait à l'organisation sioniste de donner aux juifs, pour y créer leur propre Etat national, une terre prise au peuple arabe. Le problème des réfugiés palestiniens est la conséquence directe de cette promesse. De l'usurpation sioniste de la Palestine est né, il y a 38 ans, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dont l'existence ne devait être que temporaire. Or, l'occupation sioniste se poursuit, et par ses crimes contre l'humanité, Israël continue d'empêcher le peuple de Palestine de retrouver sa terre. Les sionistes n'hésitent pas à utiliser l'arme de la terreur pour faire échouer toute tentative internationale visant à réparer certains des crimes d'Israël en terre arabe. Comment, en effet, ne pas parler de terrorisme, lorsqu'on voit les autorités israéliennes lancer des actions punitives contre des civils et des enfants sans défense, détruire les abris construits pour eux par l'Office de secours et encourager des étrangers à s'établir en Palestine, à la place de ceux dont c'est la terre ancestrale, et les inciter à participer aux crimes perpétrés au nom du sionisme? N'est-ce pas là une tragédie, non seulement pour le peuple palestinien mais encore pour les Nations Unies? Voilà un peuple dont la terre a été usurpée et dont les ressources continuent d'être pillées alors même que l'ONU ne se préoccupe que des symptômes et refuse de traiter le mal avec la détermination qui convient.
7. L'Arabie saoudite, comme chaque année depuis 38 ans, exprime sa profonde gratitude au Commissaire général de l'Office de secours et au personnel sur le terrain. Cible des attaques de l'entité sioniste, l'Office permet l'accès à l'enseignement, à la formation et aux centres de travail à un grand nombre de jeunes réfugiés qui n'auraient sinon d'autre recours que de se lancer dans la résistance légitime contre les violations illégitimes du droit international par Israël. Si l'Office devait cesser ses opérations, les autorités israéliennes se trouveraient alors face à une nouvelle génération de Palestiniens qui n'auraient d'autre alternative que de combattre les sionistes qui ont usurpé leur pays et les ont privés de leurs droits. Israël comprendrait alors que toutes les conspirations menées dans les corridors de diverses capitales ne sauraient faire obstacle au retour du peuple palestinien en Palestine. A cet égard, les pays qui soutiennent les sionistes feraient mieux d'admettre leur responsabilité dans les événements de Palestine.
8. La communauté internationale n'a pas su, en effet, s'opposer aux excès du sionisme. Le nombre des réfugiés palestiniens, qui se situait au-dessous d'un million en 1950, dépasse aujourd'hui les 2 200 000. Cela montre bien les dimensions que prend ce problème. L'ONU, dans sa décision de créer l'Office de secours en 1949, en a lié le mandat au droit au retour et au paiement d'indemnités

(M. Shihabi, Arabie saoudite)

pour les Palestiniens qui ne voudraient pas rentrer dans leurs foyers. Les réfugiés continuent d'attendre que les Nations Unies remplissent leurs engagements, alors même que les autorités israéliennes s'emploient à fermer toutes les issues.

9. On peut toutefois considérer comme un signe encourageant que l'UNRWA ait réussi, grâce à la contribution de la communauté internationale, à dépasser la crise financière qu'il avait connue ces dernières années. La délégation saoudienne se félicite également des mesures prises par la Communauté économique européenne pour ouvrir ses marchés aux produits des territoires arabes occupés et prie le Commissaire général de fournir des rapports détaillés sur les mesures de facilitation prises à ce sujet en Europe et sur la position des autorités sionistes, dont les objectifs ne sont que trop connus. L'Arabie saoudite note également avec satisfaction que des institutions spécialisées des Nations Unies ont coopéré avec l'Office de secours pour venir en aide aux divers groupes subissant les répercussions de l'oppression sioniste et de l'agression israélienne au Sud-Liban.

10. La communauté internationale croyait avoir trouvé une solution au problème juif et à la terreur nazie au détriment du peuple arabe. Mais personne ne saurait se sentir en sécurité en Palestine tant que ceux dont c'est la terre sont privés de leur droit à la sécurité. La marche de l'histoire se poursuit. Une nation de 200 millions d'Arabes, soutenue par 1 000 millions de musulmans et par tous ceux qui, de par le monde, sont attachés à la vérité et au bon sens, ne pourra jamais être vaincue par la conspiration sioniste. Le droit triomphera et le bon sens l'emportera.

11. Mgr FRANCO (Observateur du Saint-Siège) réaffirme l'appui de la délégation du Saint-Siège aux activités de l'UNRWA et rend hommage aux fonctionnaires de l'Office qui exercent leurs fonctions dans des situations dangereuses, au risque de leur vie. En outre, le Saint-Siège encourage la communauté internationale à répondre généreusement à l'appel lancé par le Commissaire général de l'UNRWA. Le Saint-Siège appuie les activités de l'UNRWA car il partage les préoccupations et les objectifs de l'Office, à savoir l'assistance aux réfugiés palestiniens dans le Proche-Orient, et sa contribution financière annuelle, quoique modeste, est une manifestation tangible de son appui.

12. Le Saint-Siège accorde aussi directement une assistance aux réfugiés palestiniens par l'intermédiaire de la Mission pontificale pour la Palestine créée en 1949 afin de venir en aide aux Palestiniens, quelles que soient leurs croyances. La Mission pontificale pour la Palestine administre ses propres projets et institutions et coordonne également l'assistance fournie aux réfugiés palestiniens par d'autres organisations catholiques d'Europe et d'Amérique du Nord. Elle collabore également avec l'UNRWA et les autres organismes bénévoles. En 1986, la Mission pontificale a consacré environ 6 millions de dollars à l'exécution de programmes et de projets, dont le plus important a permis d'aider 7 856 enfants à Amman, Beyrouth et Jérusalem. Elle a également fourni un appui à des institutions pour les handicapés, des universités, des centres de consultation, des camps de réfugiés et des bibliothèques publiques.

(Mgr Franco, Saint-Siège)

13. Le Saint-Siège est profondément préoccupé par la situation dans le Proche-Orient, et en particulier par l'agonie du Liban, et il a manifesté concrètement sa sollicitude pour les réfugiés palestiniens, victimes d'une situation dramatique qui persiste depuis trop longtemps. Le Saint-Siège condamne sans équivoque le recours à la violence afin de faire respecter certains droits, mais il se rend compte que cette aberration peut être tentante lorsque des situations d'injustice persistent. C'est pourquoi le Saint-Siège renouvelle son appel en faveur d'une solution qui s'attaquerait aux racines du problème du peuple palestinien, à savoir l'établissement de leur propre foyer national. A cet égard, le Pape Jean-Paul II a déclaré récemment à Miami, lors d'une réunion avec des dirigeants de la communauté juive, que le peuple juif avait le droit, selon le droit international, d'avoir un foyer national, mais que ce droit s'appliquait également au peuple palestinien et que tous ceux qui étaient concernés - musulmans, juifs et chrétiens - devaient se pencher honnêtement sur le passé et forger les solutions qui aboutiraient à une paix juste, complète et durable dans cette région. Jusqu'à ce que cet objectif soit atteint, les réfugiés palestiniens auront besoin de l'aide de la communauté internationale. La Mission pontificale pour la Palestine sera présente dans le Proche-Orient aussi longtemps qu'il y aura des réfugiés à aider et l'UNRWA doit également poursuivre ses activités de secours et d'assistance. Ces deux organisations sont aux premières lignes de la solidarité internationale afin de répondre aux besoins multiples des réfugiés et, à l'avenir, d'appuyer le développement du peuple palestinien.

14. M. TEWARI (Inde) félicite le Commissaire général de l'Office de secours pour son rapport lucide, dans lequel il décrit les difficultés opérationnelles que rencontre l'Office dans l'accomplissement de sa tâche humanitaire. Il faut cependant comprendre que ce problème est non pas seulement humanitaire mais fondamentalement politique. Le seul moyen de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien est de parvenir à une solution juste et globale du conflit du Moyen-Orient, ce qui ne peut se faire que sur la base des diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale, et en particulier de la résolution 194 (III) du 11 décembre 1948. Seuls le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit d'établir un Etat souverain indépendant en Palestine, pourront garantir une paix durable.

15. L'intervenant rappelle que Mme Indhira Gandhi, dans son discours à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, avait rappelé le soutien unanime que ces pays accordent au peuple palestinien et s'était indignée des violations éhontées du droit international par Israël. La ténacité dont fait preuve, depuis plusieurs dizaines d'années, le peuple palestinien dans sa lutte pour la liberté a ému le monde entier. Les générations palestiniennes futures, fortes de l'exemple des milliers de martyrs qui ont donné leur vie pour cette cause, sauront lutter jusqu'à la réalisation de leur idéal.

16. La délégation indienne se félicite de l'amélioration de la situation financière de l'Office pour 1986 et des perspectives encourageantes pour 1987. Certes, la situation est bien meilleure qu'en 1985; mais il faut que le Commissaire général poursuive ses efforts en vue d'élargir le soutien financier à l'Office. Il

(M. Tewari, Inde)

conviendrait, à cet égard, de convoquer de nouvelles réunions informelles, telle celle, fructueuse, qui s'est tenue en mai 1986. Il faut en particulier s'attacher à recueillir des fonds pour le budget de construction afin de bâtir les écoles et dispensaires qui font cruellement défaut.

17. L'Inde, qui a régulièrement contribué au financement de l'Office, a décidé d'augmenter de 12 % sa contribution pour 1988-1989. Elle a en outre accordé un certain nombre de bourses d'études et de formation à des Palestiniens, de sorte qu'ils sont aujourd'hui plus de 2 000 à étudier en Inde. En outre, le nombre des Palestiniens admis à faire leurs études en Inde n'est pas soumis à quota.

18. La délégation indienne désire rendre hommage au personnel de l'Office et déplore la mort de sept fonctionnaires au cours de l'année écoulée. Il faut espérer que la tragédie que connaît le Liban ne forcera pas l'Office à réduire certains des services vitaux qu'il dispense, ce qui risquerait d'exacerber la situation politique dans la région. En effet, en raison de l'effet stabilisateur de l'Office au Moyen-Orient, la poursuite de ces programmes est indispensable tant pour des raisons humanitaires que politiques. C'est pourquoi la communauté internationale a l'obligation morale d'aider l'Office par tous les moyens possibles.

19. En conclusion, l'intervenant déplore que certaines puissances occidentales, qui proclament leur appui à la cause des droits de l'homme dans d'autres régions du monde, collaborent éhontément à l'entreprise visant à priver le peuple palestinien de ses droits. Des générations de Palestiniens errants incarnent les aspirations de l'humanité dans la lutte pour la survie et le respect des droits fondamentaux. Le combat pour la liberté, que ce soit en Palestine ou en Afrique du Sud, mérite le soutien sans réserve de la communauté internationale, laquelle se doit de dénoncer les crimes de ceux qui se posent en champions de la liberté et de la démocratie.

20. M. AL-HADDAWI (Iraq) dit que le problème des réfugiés palestiniens est essentiellement politique, et que tant qu'une solution politique radicale n'y aura pas été apportée, il demeurera la principale source de conflit au Moyen-Orient et contribuera au maintien de la situation qui constitue une menace à la paix. Il est bien entendu indispensable de secourir les réfugiés et de leur fournir des services, mais ce qui importe le plus c'est le destin de la nation palestinienne; les Palestiniens, quel que soit le pays où ils se sont réfugiés, refusent de voir leur identité dissoute et leur existence et leur patrie oubliées. C'est pourquoi la communauté internationale, et plus précisément l'Organisation des Nations Unies, responsable de leur infortune, doit examiner les aspects politiques et humanitaires de la question d'une manière objective et équitable, sans céder aux pressions. La seule solution - préconisée par les résolutions de l'Assemblée générale - à laquelle le peuple palestinien aspire est le retour sur la terre de ses ancêtres et la création de son propre Etat indépendant, solution qui garantirait la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

21. La thèse selon laquelle les Palestiniens auraient quitté leur pays sous l'impulsion des gouvernements arabes est fautive et induit en erreur l'opinion internationale : le problème des réfugiés est né du terrorisme pratiqué par des groupes sionistes tels que l'Hagana et l'Irgoun à l'encontre des Palestiniens dans

(M. Al-Haddawi, Iraq)

le but de provoquer leur fuite. Forts de leur expérience dans leur résistance aux autorités britanniques, les sionistes ont continué de recourir à la terreur, convaincus qu'ils étaient de son efficacité.

22. Après l'adoption, par l'Assemblée générale en 1947, de la résolution 181 (II) qui consacrait le partage de la Palestine entre un Etat arabe et un Etat juif, les sionistes ont ourdi un plan en plusieurs étapes : la première consistait à perpétrer des massacres qui ont obligé les Palestiniens à se réfugier en masse dans les pays arabes voisins. Le deuxième maillon de la politique de terreur sioniste a été la mise en place de la Loi du retour, qui autorisait les seuls juifs à vivre en Palestine, et non les Palestiniens qui en étaient les propriétaires légitimes. Pour assurer l'application rapide de cette loi, les sionistes ont eu recours à des actes de terrorisme et à des pressions. Ce fut le cas notamment en Iraq, où les juifs qui y étaient confortablement installés dès avant l'ère chrétienne ont été contraints d'émigrer en Palestine. C'est ainsi que les juifs ont rapidement pris la place des réfugiés palestiniens en s'appropriant tous leurs biens en vertu d'une autre loi, relative aux biens des propriétaires absents, qui les y autorisait. Aujourd'hui les dirigeants sionistes ont beau jeu de dire que l'appropriation de ces biens était légale. Cette troisième opération était conforme au plan sioniste de triste renommée qui proclamait que la Palestine était une terre sans peuple pour un peuple sans terre. L'injustice de ce plan a été dénoncée par le comte Bernadotte dans son rapport au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Mahatma Gandhi, de son côté, dans son livre sur la non-violence, a écrit que la Palestine appartenait aux Arabes de la même manière que l'Angleterre appartenait aux Anglais ou la France aux Français, et que ce qui se passait en Palestine était contraire à toute éthique. Tel n'était pas l'avis de Golda Meïr qui a prétendu, 30 ans plus tard, avec une rare arrogance, que le peuple palestinien n'existait pas et que l'on ne pouvait dire par conséquent que les juifs en avaient usurpé la patrie.

23. Le plan sioniste explique donc clairement la politique constante d'agression menée contre le peuple palestinien où qu'il se trouve, dans le but de l'anéantir : massacres, bombardements aériens ou raids militaires sur les camps de réfugiés, tels sont les moyens mis en œuvre pour exécuter la politique dite de la "poigne de fer".

24. Au cours de ces dernières années, les dirigeants sionistes ont multiplié les menaces et les actes d'intimidation pour démoraliser les Palestiniens et leur ôter tout espoir. Les sionistes, qui réclament officiellement des frontières sûres et reconnues, sont en réalité les derniers à en vouloir, car ils craignent que cela fasse obstacle à leur expansion et à la réalisation du Grand Israël. Moshe Dayan a déclaré à ce sujet que la terre de la Bible appartient au peuple de la Bible, et lorsqu'on applique ce principe, les frontières deviennent élastiques.

25. Les sionistes sont déterminés, comme l'a déclaré notamment Ariel Sharon, à frapper les Palestiniens où qu'ils se trouvent, mais ils se trompent s'ils croient que la terreur et la répression viendront à bout du peuple palestinien, car celui-ci leur a tenu tête pendant 40 ans et continuera de résister jusqu'à ce qu'il puisse retourner dans sa patrie pour y créer son propre Etat indépendant.

(M. Al-Haddawi, Iraq)

26. La délégation iraquienne reconnaît que l'action de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens dans le Proche-Orient est méritoire et dénonce les assassinats et les enlèvements dont ont été victimes certains membres de l'Office. Elle demande aux parties concernées de mettre fin à ces pratiques irresponsables et de libérer les fonctionnaires enlevés. Il faut que des mesures positives soient prises pour que l'Office puisse s'acquitter au mieux de sa mission, et notamment que l'entité sioniste accepte les résolutions de la Commission politique spéciale concernant les réfugiés palestiniens qui vivent sur la Rive occidentale et la bande de Gaza, et que soient appliquées toutes les résolutions adoptées par la Commission dans le cadre du point 79 de l'ordre du jour. Il est également nécessaire que les forces israéliennes se retirent du sud du Liban et que toutes les parties concernées cessent leurs actes d'agression contre les réfugiés et reconnaissent le droit de ces derniers à vivre dignement comme tous les autres peuples.

27. M. DERANI (Malaisie), rappelant que son pays a toujours soutenu l'Office, se félicite de la décision unanime prise à la précédente session par l'Assemblée générale d'en prolonger le mandat, permettant ainsi d'envisager un avenir meilleur pour les réfugiés palestiniens expulsés de leur propre sol.

28. Le Gouvernement malaisien a accueilli avec satisfaction le rapport du Commissaire général et félicite le Commissaire d'avoir su surmonter la crise financière de sorte que le budget pour le programme d'activités régulières s'est retrouvé excédentaire en 1986. Les perspectives pour 1987 sont, à cet égard, extrêmement encourageantes. La Malaisie note que l'amélioration de la position financière de l'Office est imputable à une meilleure gestion. Elle se félicite, en particulier, de la programmation continue adoptée pour l'exécution du plan à moyen terme de l'Office. Il reste toutefois encore beaucoup à faire, notamment dans le domaine de la construction d'écoles et de dispensaires.

29. Le sort des réfugiés au Liban et dans la bande de Gaza est particulièrement préoccupant. Les opérations de secours de l'Office ont été entravées par les fortes tensions qui règnent sur ces territoires. Ces problèmes, conjugués à la difficulté de maintenir une distinction entre les réfugiés, ont fortement aggravé le coût des opérations d'urgence au Liban, et les efforts déployés par le personnel de l'Office pour faciliter l'accès aux camps de réfugiés n'ont pas toujours été couronnés de succès. La délégation malaisienne souhaite cependant remercier les autres organes des Nations Unies, tels le FISE et le PAM, de l'assistance qu'ils ont accordée à l'Office.

30. En tant que coauteur de la résolution 41/69 E, sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza, la délégation malaisienne juge méprisable l'attitude du Gouvernement israélien devant les souffrances des réfugiés palestiniens dont les autorités d'occupation n'hésitent pas à raser les foyers. La Malaisie condamne le harcèlement permanent des civils palestiniens par les autorités israéliennes et lance de nouveau un appel à Israël pour qu'il tienne compte des représentations de l'opinion internationale. Pour toutes ces raisons, la Malaisie se porte de nouveau auteur du projet de résolution sur les réfugiés de Palestine dans la bande de Gaza.

(M. Derani, Malaisie)

31. La délégation malaisienne réitère son appui aux activités de l'Office en matière d'éducation, de santé et de formation. Ces programmes de mise en valeur des ressources humaines représentent un investissement pour l'avenir de la Palestine. C'est pour contribuer à cette tâche que des volontaires malaisiens se sont rendus dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban. Parallèlement, l'Université islamique internationale de Kuala Lumpur a accueilli deux étudiants palestiniens au cours des années 1985-87 et est prête à accueillir tout autre Palestinien qui désirerait y poursuivre ses études. La Malaisie apporte également son appui à la création de l'Université Al Qods destinée aux réfugiés palestiniens. Elle parraine à nouveau le projet de résolution sur ce thème et renouvelle son appel aux autorités israéliennes pour qu'elles facilitent l'ouverture de cet établissement. L'Office remplit certes une noble tâche, mais qui ne devrait être que temporaire. La solution permanente du problème des réfugiés palestiniens ne peut passer que par le règlement politique de la question de Palestine. Cela ne pourra se faire que par la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, avec, comme l'a réclamé le Ministre malaisien des affaires étrangères, la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant du peuple palestinien.

32. Il faut faire en sorte qu'Israël respecte le droit des Palestiniens à l'indépendance nationale. Israël doit également coopérer sans réserve avec l'Office et ne pas entraver les opérations de secours aux réfugiés au Liban, dans la bande de Gaza et ailleurs. Le Gouvernement malaisien se joint à tous les gouvernements qui condamnent toute action militaire de répression contre les réfugiés et civils innocents par les autorités israéliennes et les forces à leur solde.

33. M. LUMAIG (Philippines) rend hommage au Commissaire général de l'UNRWA et à ses collaborateurs pour leur courage et leur dévouement aux activités d'une institution qui a tant fait pour améliorer l'avenir du réfugié palestinien. Les Palestiniens vivent dans les territoires occupés et dans des zones où la guerre semble interminable. Ils en ont assez des bombardements, des contrôles de sécurité, des arrestations arbitraires et des fermetures d'écoles et de lieux publics. Pour eux, le simple fait de survivre est une lutte et il faut rendre hommage à leur courage et à leur esprit indomptable.

34. Une Palestine libre et indépendante aura besoin d'une population éduquée et de spécialistes dans tous les domaines d'activité. C'est pourquoi les écoles, les hôpitaux et les centres d'enseignement professionnel de l'UNRWA contribuent à l'édification de l'avenir du peuple palestinien. La délégation philippine se félicite de ce que l'UNRWA aille au-delà des secours d'urgence en entreprenant des activités dans des domaines comme l'enseignement, les services médicaux, la formation spécialisée et les services sociaux, afin de satisfaire les besoins d'une population croissante. Elle constate avec satisfaction que 350 000 enfants réfugiés palestiniens fréquentent les écoles de l'UNRWA et obtiennent d'excellents résultats aux examens organisés par les autorités locales. Elle prend également note du succès des programmes de soins de santé primaires de l'Office, en particulier en faveur des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes.

(M. Lumauig, Philippines)

35. La délégation philippine se réjouit de l'amélioration de la situation financière de l'UNRWA, qui a enregistré un léger excédent des recettes sur les dépenses au cours du dernier exercice. Cela est attribuable à la générosité des donateurs et aux mesures prises pour améliorer la gestion. Toutefois, la délégation philippine note que les contributions ne permettent pas de couvrir les besoins des projets essentiels de construction et qu'on prévoit également une augmentation régulière des besoins due à la croissance démographique. Elle espère que les efforts spéciaux déployés par l'Office pour obtenir des fonds permettront de satisfaire ces besoins croissants et prie instamment les Etats Membres de verser des contributions généreuses.

36. Les difficultés rencontrées par l'UNRWA pour approvisionner les réfugiés palestiniens au Liban lorsqu'il y a des combats autour des camps suscitent de vives inquiétudes, et la délégation philippine déplore que sept fonctionnaires de l'Office aient été tués dans l'exercice de leurs fonctions au cours de cette dernière année et que d'autres aient été arrêtés, détenus et enlevés. Tout cela met en évidence le fait que la question des réfugiés palestiniens est inextricablement liée à la question de Palestine. Il ne peut y avoir de paix au Moyen-Orient tant que cette question n'est pas résolue grâce à l'établissement d'un foyer national pour les Palestiniens. Les Philippines réaffirment leur appui au droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant en Palestine sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant authentique du peuple palestinien. Par ailleurs, il faut assurer le respect du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à vivre en paix et à l'intérieur de frontières sûres. Il faut parvenir à un règlement juste, complet et durable du conflit du Moyen-Orient afin d'éliminer une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Les Philippines estiment que la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, serait le moyen le plus approprié pour parvenir à une solution pacifique et juste du conflit.

37. Malgré leurs modestes moyens, les Philippines ont continué à apporter un appui financier à l'UNRWA, démontrant ainsi leur ferme soutien à sa noble mission. La délégation philippine est également coauteur des résolutions relatives aux efforts du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA et à l'assistance aux personnes déplacées par les combats dans la région. Les Etats Membres intéressés doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que le peuple palestinien puisse finalement vivre dans la liberté. Le peuple et le Gouvernement philippins réaffirment leur appui à la cause palestinienne et espèrent que la Palestine deviendra membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

38. M. VIKIS (Chypre) dit qu'il est réconfortant de constater que la situation financière de l'UNRWA, selon le rapport du Commissaire général (A/42/13), s'est améliorée en 1986 et que les projections pour 1987 sont encourageantes. En 1986, il y a eu un excédent des recettes sur les dépenses et l'on prévoit que les recettes en 1987 seront suffisantes pour couvrir les dépenses de 200 millions de dollars prévues au budget. Ces résultats sont attribuables aux mesures prises par

(M. Vikis, Chypre)

l'Office pour améliorer la gestion ainsi que les échanges d'informations entre l'UNRWA et les donateurs. Toutefois, il reste encore des problèmes sérieux à résoudre en ce qui concerne le financement de l'Office, et en particulier des travaux de construction. La délégation chypriote estime qu'il faut tenir compte des observations du Commissaire général selon lesquelles les allocations de fonds au programme de construction ne devraient pas être faites au détriment des contributions au programme d'activités régulières. Toutefois, cette évolution encourageante de la situation financière de l'UNRWA ne peut pas compenser l'aggravation des conditions dans lesquelles l'Office opère et maintient ses services au Liban et dans les territoires occupés et qui entraîne la misère et la mort de civils innocents ainsi que de fonctionnaires de l'Office.

39. La délégation chypriote apprécie les programmes entrepris par l'UNRWA dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, mais elle est profondément préoccupée par le fait que les conditions qui ont provoqué la création de l'UNRWA il y a 38 ans existent toujours. Le nombre des réfugiés dont s'occupe l'Office a même augmenté considérablement à cause de la situation politique dans la région et leurs conditions de vie se sont détériorées. Il faut donc accroître les contributions financières à l'UNRWA et, en même temps, intensifier les efforts pour résoudre les problèmes politiques qui tourmentent cette région depuis des décennies. La position de la communauté internationale sur le problème du Moyen-Orient et la question de Palestine, telle qu'elle a été exprimée dans de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du Mouvement des non-alignés, est claire et cohérente. La communauté internationale doit donc renouveler ses efforts pour trouver une solution juste au problème du Moyen-Orient qui permettrait le retour des réfugiés palestiniens dans leur foyer national et le rétablissement du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat.

40. M. MITAU (Kenya) dit qu'il est certain, d'après le rapport du Commissaire général de l'UNRWA (A/42/13), que les travaux de l'Office ont été entravés par des obstacles artificiels, qui auraient pu être évités s'il y avait eu une coopération de la part des autorités d'occupation et des différentes milices qui s'affrontent dans les zones d'opération de l'UNRWA. Toutefois, malgré ces difficultés qui ont même entraîné des pertes de vies humaines, les fonctionnaires de l'Office ont continué à fournir des services aux réfugiés.

41. La délégation kényenne est encouragée par l'amélioration de la situation financière de l'Office au cours de l'exercice 1986-1987 et note que cela est imputable aux mesures d'austérité prises par le Commissaire général en 1985, ainsi qu'à l'augmentation des contributions volontaires des pays donateurs. Cependant, la délégation kényenne regrette que l'UNRWA soit devenu un organisme permanent, contrairement à ce qui avait été envisagé au moment de sa création. Cela est dû notamment au fait que certaines des parties intéressées refusent de participer à des négociations sérieuses et directes afin de parvenir à la paix et de mettre fin aux souffrances des réfugiés dans cette région. C'est pourquoi le Kenya appuie la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, et prie instamment toutes les parties intéressées

(M. Mitau, Kenya)

d'entreprendre des négociations sans conditions préalables. Afin de progresser sur cette voie, Israël doit accepter de se retirer des territoires arabes occupés sans poser de conditions et permettre aux réfugiés de retourner et de vivre en paix dans le foyer national de leurs ancêtres.

42. M. RODRIGUEZ-MEDINA (Colombie) dit que le Gouvernement colombien, afin de manifester son appui aux travaux de l'UNRWA en faveur des réfugiés palestiniens, a l'intention de verser en temps opportun une contribution volontaire, dont les modalités et le montant seront annoncés ultérieurement. Il espère que la communauté internationale pourra bientôt établir les fondations d'une paix juste et durable dans la région.

43. Le PRESIDENT dit que la Commission a ainsi achevé le débat général sur le point à l'examen.

44. M. RAMIN (Israël), exerçant son droit de réponse, rappelle que, lorsqu'il a évoqué la persécution des juifs en Iraq et la confiscation de leurs biens, il s'est heurté au silence du représentant de l'Iraq qui a jugé que répondre était indigne de lui. Il semble qu'il ait fallu cinq jours au représentant de l'Iraq pour fabriquer de toutes pièces une réponse, réponse conforme à l'un des grands produits d'exportation de l'Iraq - avec le pétrole -, le mensonge et l'invention. Pourtant, les persécutions infligées aux juifs en Iraq par les autorités du pays sont bien connues. A titre d'exemple, on peut rappeler les meurtres et les tortures infligées à de nombreux juifs iraqiens en avril 1941 à la suite d'un coup d'Etat pro-nazi monté contre la Grande-Bretagne par des Palestiniens arabes. En 1969, neuf juifs ont été condamnés à mort et pendus sur la place principale de Bagdad; après la création d'Israël, de nombreux juifs iraqiens ont dû fuir le pays en raison des persécutions et de l'oppression dont ils étaient victimes, et leurs biens ont été confisqués. M. Ramin aimerait savoir si le Gouvernement iraqien est disposé à nommer sur le plan international un gardien des biens dont les juifs iraqiens ont été spoliés et des revenus qu'ils auraient dû en retirer.

45. L'un des réfugiés immatriculés auprès de l'UNRWA est Abou Nidal, qui se livre à des activités terroristes pour le compte du Ba'as, non pas le Ba'as des débuts du mouvement dont la vision d'une renaissance de la nation arabe était, si paradoxal que cela paraisse, semblable à celle du sionisme, mais le Ba'as actuel, divisé en deux factions qui se haïssent et s'entre-déchirent. Aussi n'est-il pas étonnant qu'Abou Nidal ait, pendant de nombreuses années, mené des activités terroristes au profit du Ba'as iraqien contre les Syriens, puis du Ba'as syrien contre l'Iraq, qu'il se partage actuellement entre la Syrie et la Libye, et qu'il ait fait d'autre part l'objet d'une condamnation à mort d'un tribunal de l'OLP dans le cadre des luttes interarabes fratricides.

46. Le représentant de l'Iraq alléguera sans doute que les juifs iraqiens ont été exécutés parce qu'ils étaient des espions et des traîtres. Mais justifiera-t-il de la même façon les massacres de Kurdes dans le nord du pays et l'attaque de l'Iraq contre le Koweït?

47. M. AL-HADDAWI (Iraq), exerçant son droit de réponse, dit qu'il aurait préféré ne pas s'abaisser à répondre aux allégations mensongères du représentant de l'entité sioniste, mais il est de son devoir d'apporter quelques précisions. Toutes les affirmations contenues dans la déclaration de l'Iraq sont étayées par des citations puisées des écrits des plus grands stratèges sionistes tels que Herzl Weizmann, Stein et Dayanet Sharon, ainsi que d'autres penseurs indépendants, en particulier le Mahatma Gandhi. C'est dans les fondements politiques du sionisme qu'il faut rechercher les causes du problème du Moyen-Orient. L'une des principales caractéristiques de cette idéologie est l'individualisme. Ses adeptes sont en effet encouragés à s'isoler des sociétés où ils vivent et à cultiver leur particularisme. Le sionisme est un mouvement politique qui procède de l'idée que le peuple juif est un peuple élu, ce qui a pour corollaire que les autres peuples sont des peuples de deuxième classe.

48. Pour imposer ces concepts, le sionisme n'hésite pas à recourir à l'agression, au terrorisme, au racisme et à l'expansionnisme. Encore une fois, le représentant de l'entité sioniste a parlé de l'exécution de deux ou trois juifs iraqiens, en se gardant de dire qu'il s'agissait d'espions et de saboteurs qui avaient prêté allégeance à l'Etat sioniste, trahissant ainsi leur patrie, l'Iraq, là où leurs ancêtres ont vécu en toute sécurité depuis l'antiquité. Un tel comportement n'est pas rare comme le montrent les fréquents scandales suscités par des activités d'espionnage menées au profit d'Israël par des sionistes dans les pays qui les ont généreusement accueillis : vols de documents et de plans militaires secrets, détournements de matières radioactives, pour ne citer que quelques exemples. Il y a d'ailleurs un lien direct et évident entre de tels actes et les théories de Théodore Herzl.

49. Avec un rare aplomb, le représentant sioniste s'est ingénié à demander pourquoi les juifs qui ont émigré d'Iraq n'ont pas été indemnisés. Il sait pourtant mieux que quiconque qu'en quittant le pays de leurs ancêtres, à la suite d'actes de provocation terroristes perpétrés par les services secrets israéliens en allant renforcer les ennemis de l'Iraq et de la nation arabe et en participant à toutes les guerres menées par Israël contre les pays arabes, ces iraqiens ont perdu leur droit d'être indemnisés. L'Iraq a d'ailleurs adopté en 1976 une loi qui leur donne la possibilité de retourner s'ils le souhaitent dans leur patrie.

50. M. RAMIN (Israël) dit que le représentant de l'Iraq a sciemment déformé ses propos et donné l'explication qu'il attendait du massacre des juifs iraqiens.

51. En ce qui concerne l'Arabie saoudite, l'orateur note que la contribution annoncée de ce pays à l'Office pour 1988 s'élève à 1,2 million de dollars. Que représente cette somme par rapport aux besoins des réfugiés et par rapport à l'énorme richesse que l'Arabie saoudite tire du pétrole? Même pas une goutte d'eau. L'Arabie saoudite rétorquera peut-être qu'elle verse une énorme contribution à la cause palestinienne. On peut alors se demander si le but de cette générosité est d'encourager l'OLP dans les activités terroristes qu'elle mène de par le monde ou s'il s'agit tout simplement d'un rançon versée pour se protéger.

52. Il ressort également du rapport du Commissaire général (A/41/13, additif) que le Koweït ne verse, lui aussi, qu'une contribution minime et que l'Iraq et la Libye ne versent aucune contribution à l'Office.

53. M. FARTAS (Jamahiriya arabe libyenne), exerçant son droit de réponse, dit que les membres de la Commission ne sont pas dupes des manoeuvres visant à détourner leur attention de la question à l'examen. Tous les représentants qui ont pris la parole au cours de cette séance ont appuyé le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leur patrie ainsi que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Ceci prouve que la communauté internationale considère que les revendications de ce peuple sont justes et met en évidence l'isolement de l'entité sioniste, qui persiste dans sa politique d'intransigeance, poussant l'obstination jusqu'à refuser aux réfugiés le droit de retourner dans leurs foyers. Telles sont les questions que les membres de la Commission ont à examiner aujourd'hui, et les manoeuvres du représentant sioniste ne sauraient les en détourner.

54. M. AL-HADDAWI (Iraq) dit que, selon des informations rapportées par le journal israélien The Black Panthers dans les années 60, le grand rabbin de la communauté juive iraquienne a reconnu que depuis 1 000 ans les juifs d'Iraq jouissaient des mêmes droits que leurs compatriotes arabes. Les actes terroristes perpétrés par les Israéliens en 1950-1951 n'avaient pas pu les contraindre à abandonner leur pays. C'est seulement lorsque les services secrets israéliens ont intensifié leur campagne de terreur, créant un climat d'insécurité, qu'ils ont commencé à émigrer. Les mêmes sources font état d'attentats perpétrés par Israël contre le bureau d'information des Etats-Unis à Bagdad à des fins de provocation.

55. Les groupes de pression sionistes exercent un contrôle permanent sur l'activité politique de nombreux pays. Quiconque s'avise de s'élever contre leurs pratiques est automatiquement taxé de nazi et d'antisémite. Malheureusement, la plupart des personnes visées finissent par céder à leurs pressions, faisant passer leurs intérêts politique et matériel avant les considérations éthiques.

56. Le représentant de l'entité sioniste est probablement obligé d'exagérer et de falsifier les faits pour être bien vu de ses maîtres et leur montrer que l'humble émigré juif d'Iraq est aussi compétent que le juif blanc originaire d'Europe et que la politique de ségrégation appliquée contre les juifs orientaux est erronée.

56. M. MANSOUR (Observateur de l'Organisation de libération de la Palestine), exerçant son droit de réponse, souhaite répondre aux accusations de mensonges et fabrication proférées par le représentant de l'entité sioniste contre le représentant de l'Iraq et examiner à ce sujet les actions et la conduite du Gouvernement israélien. Comment Israël peut-il accuser d'autres gouvernements de mensonges lorsqu'il est dit dans un article récent du New York Times que les agents du Shin Beth ont commis des parjures et ont régulièrement menti sur la façon dont les témoignages avaient été obtenus pour faire condamner des personnes soupçonnées d'activités terroristes. Depuis 1972, 3 000 ou 4 000 Palestiniens ont été ainsi reconnus coupables sur la base de mensonges et de fabrication.

57. L'intervenant cite également un article écrit par un ancien membre de la Knesset et publié dans un magazine allemand qui affirme que l'invasion israélienne du Liban a été pleinement appuyée par l'actuel Premier Ministre israélien, qui n'a rien fait pour arrêter les massacres de Sabra et Chatila et nié qu'il ait reçu des informations à ce sujet alors qu'il était au courant du bain de sang qui se préparait.

(M. Mansour)

58. Sur la question du terrorisme, tout le monde connaît la conduite du Gouvernement israélien dans les territoires occupés. Récemment encore, un journal israélien indiquait qu'un enfant de 12 ans avait été tué par balle dans un camp de réfugiés et qu'une femme de 54 ans résidant dans la bande de Gaza avait trouvé la mort lorsque des soldats israéliens avaient ouvert le feu sur des jeunes gens qui leur jetaient des pierres. Enfin, faut-il rappeler que l'actuel Premier Ministre était dans les années 40 le chef d'une organisation qui a été décrite comme l'organisation terroriste peut-être la plus efficace du siècle.

59. M. AL SABAH (Koweït), exerçant son droit de réponse, dit qu'il ne peut laisser sans réponse les allégations mensongères du représentant d'Israël. Ce dernier sait mieux que quiconque que la contribution du Koweït et de l'Arabie saoudite à l'UNRWA n'est qu'une infime partie de leur apport au peuple palestinien. Les deux pays accueillent un très grand nombre de réfugiés, qui ne sont pas immatriculés auprès de l'UNRWA, et ne ménagent aucun effort pour leur assurer une vie décente, en attendant qu'ils recouvrent leur droit.

60. M. GIACOMELLI (Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit qu'il tiendra pleinement compte des nombreuses observations positives et suggestions faites par les délégations à propos de son rapport (A/42/13) lors de l'élaboration du rapport pour l'année suivante. Il souligne toutefois la complexité des problèmes auxquels doit s'attaquer l'Office et l'impossibilité, aussi objectif que l'on s'efforce de l'être, de donner satisfaction à toutes les parties.

61. Malgré la situation financière relativement plus favorable de l'Office en 1987 et les efforts accomplis par le personnel, bien des problèmes ne sont pas encore réglés. L'excédent enregistré est d'ordre purement technique : il s'agit de l'encaisse du fonds général. Mais chacun reconnaît que, pour ce qui est de l'ensemble des activités, l'Office est toujours en difficulté, notamment en ce qui concerne le financement des activités de construction.

62. Un certain nombre de délégations ont indiqué qu'à leur avis, les services étaient inadéquats. Le Commissaire général estime, comme eux, qu'il y a de nombreux domaines où l'Office pourrait améliorer et développer ses services. Néanmoins, l'UNRWA ne pourra le faire que s'il peut compter sur des ressources supplémentaires. Le Commissaire général s'efforce d'aboutir à une certaine stabilité financière et d'établir ses plans de manière réaliste en essayant de ne pas rompre l'équilibre précaire établi entre les contributions des donateurs et les dépenses de l'Office. Néanmoins, il est prévu dans le plan à moyen terme de développer les services, de réduire le nombre d'enfants par classe, d'améliorer d'autres aspects des programmes. Le Commissaire général veut espérer que l'appui manifesté au cours des débats se concrétisera lors de la Conférence d'annonces de contributions du 22 novembre et que la quasi-totalité des donateurs sera en mesure d'annoncer le montant exact de leurs contributions, ce qui permettra de faciliter la planification et l'exécution des programmes.

(M. Giacomelli)

63. Le Commissaire général remercie les pays d'accueil de l'aide qu'ils fournissent aux réfugiés et qui représente souvent un lourd fardeau pour eux. Il souligne les difficultés qu'éprouve l'Office à accomplir sa tâche dans certaines régions et insiste particulièrement sur les conditions de plus en plus difficiles qui existent dans la bande de Gaza. Il est heureux que les gouvernements aient reconnu la gravité de la situation dans cette région et se soient déclarés prêts à aider l'Office. Pour sa part, l'UNRWA continuera à faire tout ce qu'il peut pour améliorer le niveau et la qualité des services de santé, d'éducation et de formation offerts à la population de réfugiés de la bande de Gaza. Le Centre de formation de Gaza connaîtra une grande expansion l'année prochaine du fait de l'adjonction de trois cours financés par des dons spéciaux de la Communauté européenne et du Gouvernement italien.

64. L'Office continue à coopérer étroitement avec le Gouvernement libanais et autres institutions de l'Organisation des Nations Unies pour apporter les secours indispensables aux réfugiés de Palestine au Liban. La tâche la plus urgente à l'heure actuelle est d'aider les réfugiés touchés par les combats qui se déroulent dans les camps de Beyrouth et aux alentours à réparer leurs foyers avant que l'hiver n'arrive. Le Commissaire général espère recevoir le complément de ressources - de l'ordre de 5 millions de dollars - demandé dans l'appel qu'il a lancé en février dernier au sujet de la situation d'urgence au Liban. Ce montant permettrait d'accomplir le programme d'aide prévu en coopération avec le Gouvernement libanais.

65. Le représentant du Liban a évoqué une question financière en suspens à propos du projet de Bayssarieh. Le seul intérêt de l'Office dans cette question est de trouver le moyen d'utiliser ou de retourner les fonds qui lui ont été fournis pour ce projet de manière à s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de toutes les parties concernées par l'arrangement originel. M. Giacomelli croit savoir que les autorités libanaises intéressées sont disposées à conclure les arrangements appropriés avec l'Office à cette fin.

66. En conclusion, le Commissaire général rappelle le rôle important que joue l'Office dans le maintien d'une certaine stabilité au Moyen-Orient tandis que se poursuit la recherche d'un règlement de cette difficile question politique. Il remercie également les délégations qui ont prodigué leurs encouragements et appui à l'Office et à son personnel.

La séance est levée à 13 h 15.